



Direction générale
de l'Enseignement non obligatoire (*)
et de la Recherche scientifique

Service général de l'Enseignement universitaire et
de la Recherche scientifique

Direction de la Réglementation et
de la Représentation

CIRCULAIRE N° **000363**

DU 21 AOUT 2002

Objet: Circulaire n° 000343 du 11 juillet 2002 (rentrée académique 2002/2003) - Erratum
Réseaux : Tous
Niveaux et services : HE
Période: année académique 2002/2003

- Aux Pouvoirs organisateurs et à Mesdames et Messieurs les Directeur(trice)s-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Pour information

- Au responsable de l'Inspection générale pour l'Enseignement supérieur;
- Aux Commissaires du Gouvernement près les Hautes Ecoles ;
- Aux Vérificateurs ;
- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné ;
- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ;
- A la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants ;
- Aux Organisations Représentatives des Etudiants ;
- A Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils des Etudiants au sein des Hautes Ecoles.

Autorités : Dir.Gén. **Signataire(s) :** Gérard SCHMIT
Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique
Personnes ressources : Olivia BODART / Direction de la Réglementation et de la Représentation -
tél. : 02/210.58.14.
Références: DR/04-2002/020973/RS.G/ChK/CN/OB/020530 - HE 69/02

Nombre de pages : 1 p.

Téléphone pour duplicata: 02/210.58.14.



Direction générale de l'Enseignement non obligatoire (*) et de la Recherche scientifique

Service général de l'Enseignement universitaire et de la Recherche scientifique

Direction de la Réglementation et de la Représentation

Votre correspondante : **O. BODART** Tél. : **02/12105814** Fax : **02/12105992** Mél. : **ollvia.bodart@cfwb.be**
Votre lettre du :
Vos références :
Nos références : **DR/04-2002/020973/RS.G/CbK/CN/OB/020530**
Annexe(s) :

Objet : Circulaire de rentrée académique 2002/2003 - Erratum.

Madame la Directrice-Présidente,
Monsieur le Directeur-Président,

Par la présente, je vous informe qu'il convient de remplacer les montants relatifs au droit d'inscription spécifique mentionnés à la page 26 de la circulaire n° 000343 du 11 juillet 2002 par les montants suivants et ce, en application de l'article 78 de l'AGCF du 8 novembre 2001 pris en exécution de l'article 5 du décret du 8 février 1999 relatif à l' euro:

1. enseignement supérieur de type court : 992 euros ;
2. enseignement supérieur de type long
 - 1^{er} cycle: 1.487 euros ;
 - 2^{eme} cycle: 1.984 euros.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice-Présidente, Monsieur le Directeur-Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

Géraref SCHMIT.